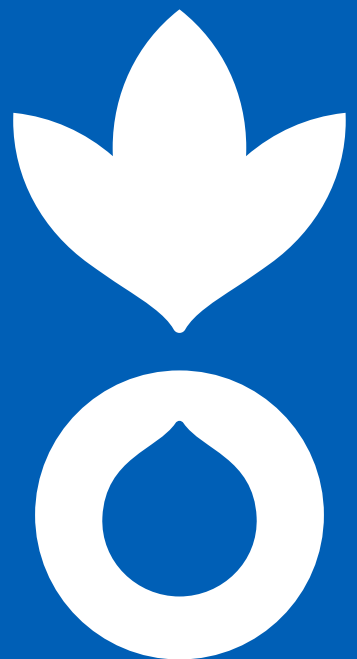


# BULLETIN DE SURVEILLANCE PASTORALE SUR LE SÉNÉGAL



## POINTS SAILLANTS

- Ressources en pâturages et embonpoint des animaux globalement satisfaisants, malgré quelques variations dans certaines zones
- Des cas de suspicion de maladies animales signalés dans les régions de Saint-Louis, Tambacounda, Matam et Kaolack
- D'importants feux de brousse observés à Tambacounda
- Vols de bétail de grande ampleur, notamment dans les régions de Louga, Tambacounda et Kaolack
- Prix du bétail et du riz en hausse par rapport à la moyenne saisonnière



Ce bulletin de surveillance de la zone agropastorale du Ferlo entre dans le cadre du projet d'appui à la préparation et au renforcement des capacités de réponses aux risques de catastrophes naturelles, et de leurs conséquences sur la sécurité nutritionnelle et alimentaire au Sénégal. Ce projet est mis en œuvre par Action contre la Faim (ACF) en collaboration avec le Réseau Billital Maroobé (RBM) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) pour appuyer le Système d'Alerte Précoce (SAP) national dans la collecte et l'analyse des données pastorales.

La validation du bulletin est assurée par le Comité National Technique du SAP qui regroupe plusieurs acteurs sectoriels, ONG et Associations de Consommateurs.

La démarche méthodologique combine des enquêtes au niveau de sites sentinelles de surveillance pastorale du RBM et l'exploitation de données satellitaires disponibles sur le site [geosahel.info](http://geosahel.info).

Les enquêtes de terrain concernent 30 sites sentinelles répartis sur 14 départements qui composent la zone agropastorale des régions de Louga, de Matam, de Saint-Louis, de Kaffrine, Fatick et de Tambacounda. Chaque site sentinelle est sous la responsabilité d'un relais du RBM, qui est chargé de collecter à la fréquence hebdomadaire des informations sur les ressources pastorales. Les questionnaires sont transmis sous forme de messages téléphoniques, et une plateforme de service internet permet de centraliser les données collectées. Ces données sont par la suite traitées pour une interprétation cartographique.

Les données satellitaires utilisées dans ce rapport proviennent de deux sources :

- Le projet RAPP (Rangeland and Pasture Productivité) à l'initiative du GEOGLAM (Group on Earth Observations and its Global Agricultural Monitoring). L'information produite à partir des observations du capteur satellitaire MODIS concerne la fraction d'occupation du sol en végétation humide (photosynthétique active) et sèche (photosynthétique non-active). Ces données sont accessibles en temps réel, au pas de temps mensuel depuis 2001, et à la résolution de 500m, sur le site internet du GEOGLAM.
- Le service terrestre de COPERNICUS Global Land Service, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

## TABLE DES MATIÈRES

Contexte.....	3
Situation pastorale.....	3
Concentration et mouvements .....	3
Ressources en pâturage.....	4
Ressources en Eau .....	6
Feux de brousse.....	8
État d'embonpoint et de santé des animaux.....	9
Vols de bétail, conflits et insécurité.....	11
Accès aux marchés, Appui au secteur pastoral et DISPONIBILITÉ D'ALIMENT POUR BÉTAIL.....	13
Prix des marchés .....	15
Conclusion .....	20
Perspectives et Recommandations.....	20
Information et contacts .....	21
partenariats.....	21
Financements.....	21

## CONTEXTE

Sur le plan politique, le premier ministre du Sénégal a tenu sa déclaration de politique générale en décembre 2024 devant la représentation nationale. Ainsi, il a exposé les grandes orientations stratégiques du gouvernement et les principales mesures envisagées pour un Sénégal juste et prospère.

Sur le plan socio-économique, une hausse des denrées de première nécessité est observée. Cette période correspond à la campagne de commercialisation des produits agricoles particulièrement l'arachide dont les productions ont connu une baisse cette année. Cette campagne est marquée par l'interdiction de l'exportation de l'arachide.

## SITUATION PASTORALE

### CONCENTRATION ET MOUVEMENTS

Au cours des mois de décembre 2024 et de janvier 2025, les concentrations de bétail sont moyennes à fortes (Figure 1). De très fortes concentrations sont observées à Missirah Wadéne dans la région de Kaffrine et Payar à Tambacounda, tandis que les concentrations sont faibles et à très faibles voir absentes dans les localités de Keur Momar Sarr (Louga), Niassanté (Saint Louis), ainsi que Bondji et Kothiary (Tambacounda).

Par rapport aux mouvements de transhumance, ceux-ci se sont principalement orientés du nord vers le centre et sud du pays (Figure 1). Ces mouvements concernent aussi les zones frontalières notamment avec la Mauritanie.

Au niveau de la région de Louga, des départs massifs ont été enregistrés depuis Wendou Loubel vers le sud du pays, ainsi que depuis Gandé Kelle en direction du nord sur les rives du lac de Guiers afin d'exploiter les pâturages post-récoltes. Par ailleurs, des arrivées massives ont été signalées à Darou Mousty en provenance des départements de Linguère et Kébémér, ainsi qu'à Dolly, qui accueille du bétail en provenance de toutes les zones du nord du pays.

Des départs précoces ont par ailleurs été observés dans la région de Saint-Louis, depuis la localité de Thilé Boubacar en direction des régions de Matam et Tambacounda. La localité de Galoya constitue également un important lieu de passage, connaissant à la fois des arrivées massives en provenance de la Mauritanie et des départs massifs vers le centre du pays. De manière similaire, dans la région de Matam, la localité de Nabadji Civol, connaît des arrivées massives depuis la Mauritanie, ainsi que des départs précoces vers Ranérou.

Dans la région de Fatick, la localité de Mbar est marquée par des départs massifs en direction du sud-ouest, tandis qu'à Kaffrine, une arrivée importante de troupeaux venant du nord est enregistrée à Ndioum Gainth. Au niveau de Kaolack, des arrivées à la fois précoces et massives sont signalées dans les localités de Keur Ayip et Gainthe Kaye.

Enfin, dans la région de Tambacounda, des départs massifs depuis Ngabou vers le sud-est du pays ont été signalés, tandis que des arrivées massives depuis la région de Louga sont enregistrés au niveau de Payar et de Pass Koto.

Ces mouvements sont principalement sur le circuit de la transhumance de saison sèche. Les régions de Kaolack, Kaffrine et Tambacounda ajoutées au sud de la région de Matam constituent de nos jours la zone d'accueil du pastoralisme. Cette zone, en plus de la disponibilité des ressources fourragères, elle est caractérisée par un bon maillage de forages pour l'abreuvement du bétail.

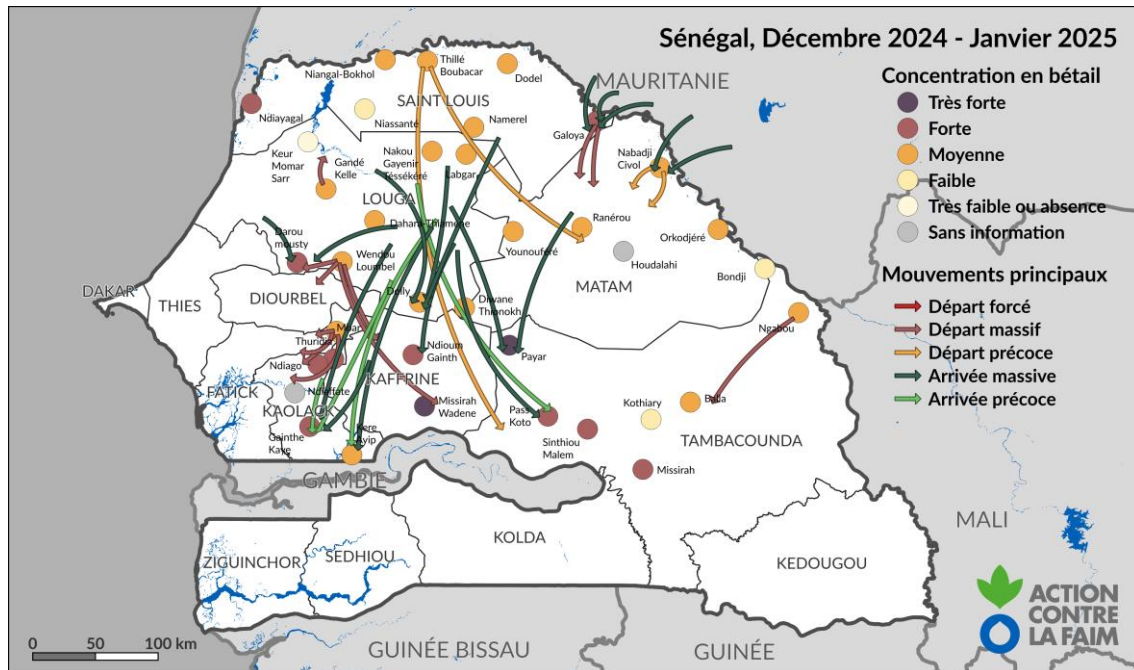


Figure 1 - Concentration et mouvements de bétail sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

## RESSOURCES EN PÂTURAGE

En matière de couverture végétale, un gradient nord-sud est observable, révélant une distribution hétérogène de la fraction de couverture du sol à l'échelle nationale (Figure 2). Les taux de couverture sont plus importants dans le sud, tandis que pour le nord, ils sont faibles à très faibles.

Il est à noter que les cartes produites à l'aide de l'imagerie satellitaire informent uniquement sur la fraction d'occupation du sol en végétation verte (photoactive) et en végétation sèche (non-photoactive) et ne donnent pas d'informations sur la quantité totale de végétation ni sur la qualité. Les sols totalement couverts apparaissent en vert foncé, les sols nus en orange/marron.

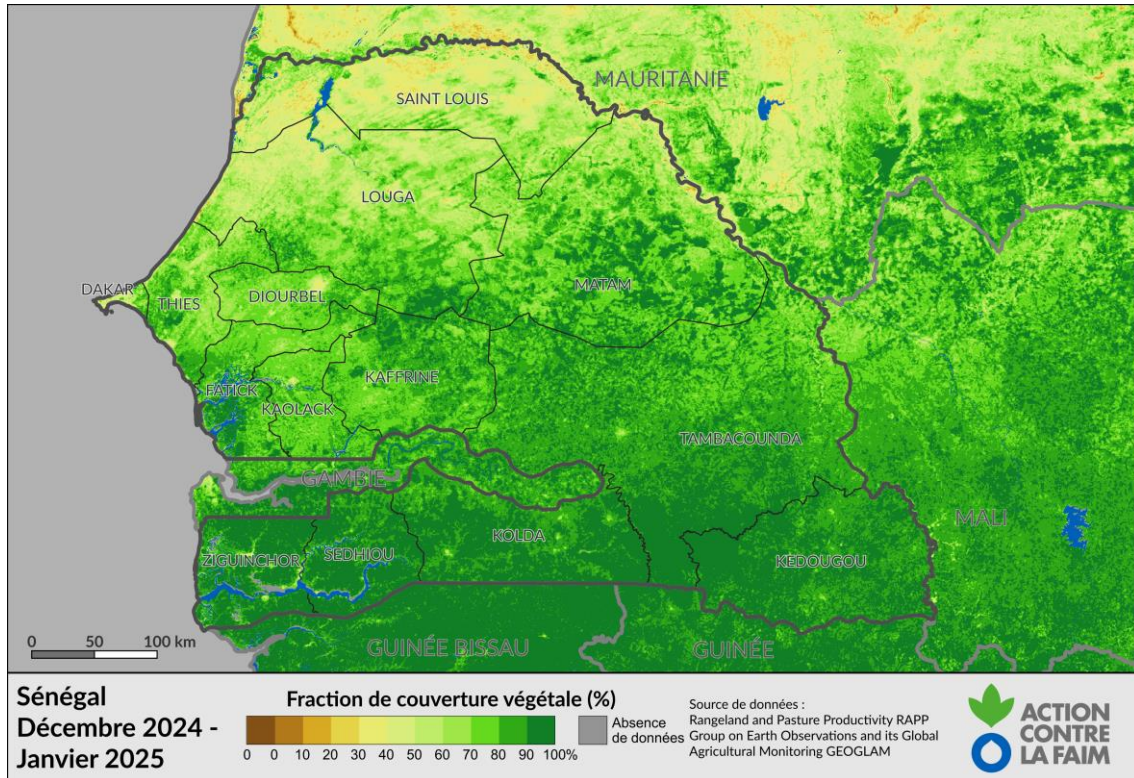


Figure 2 - Fraction de couverture végétale sur la période décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

Concernant l'anomalie de production végétale, les zones déficitaires sont principalement observées dans les régions de Louga et de Saint-Louis (Figure 3). Des zones à anomalies positives à très positives, comme l'indique leur couleur verte, sont également présentes, notamment dans le nord de région de Thiès au sud de Louga et dans la région de Matam.

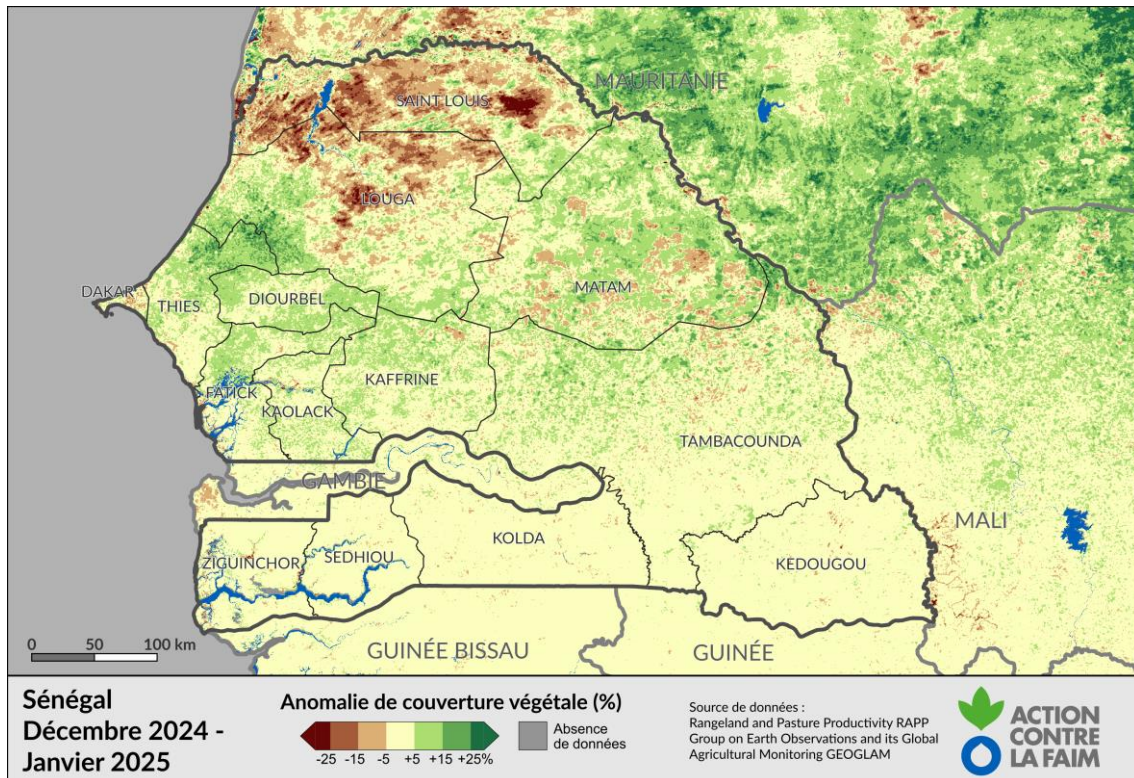


Figure 3 - Anomalie de couverture végétale entre décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

Les ressources en pâturages sont globalement estimées moyennes à suffisantes (Figure 4). Des ressources très insuffisantes sont cependant signalées à Momar Sarr (Louga) et Ndiayagal (Saint-Louis), ainsi que des zones insuffisantes dans les localités de Mbar (Fatick), Ndioum Gainth (Kaffrine), Dahra Thiamène (Louga), Nabadji Civol (Matam), Thilé Boubacar et Niassanté (Saint Louis).

A l'inverse, le pâturage est apprécié comme très suffisant à Gainthe Kaye (Kaolack), Labgar et Diwane Thionokh (Louga).

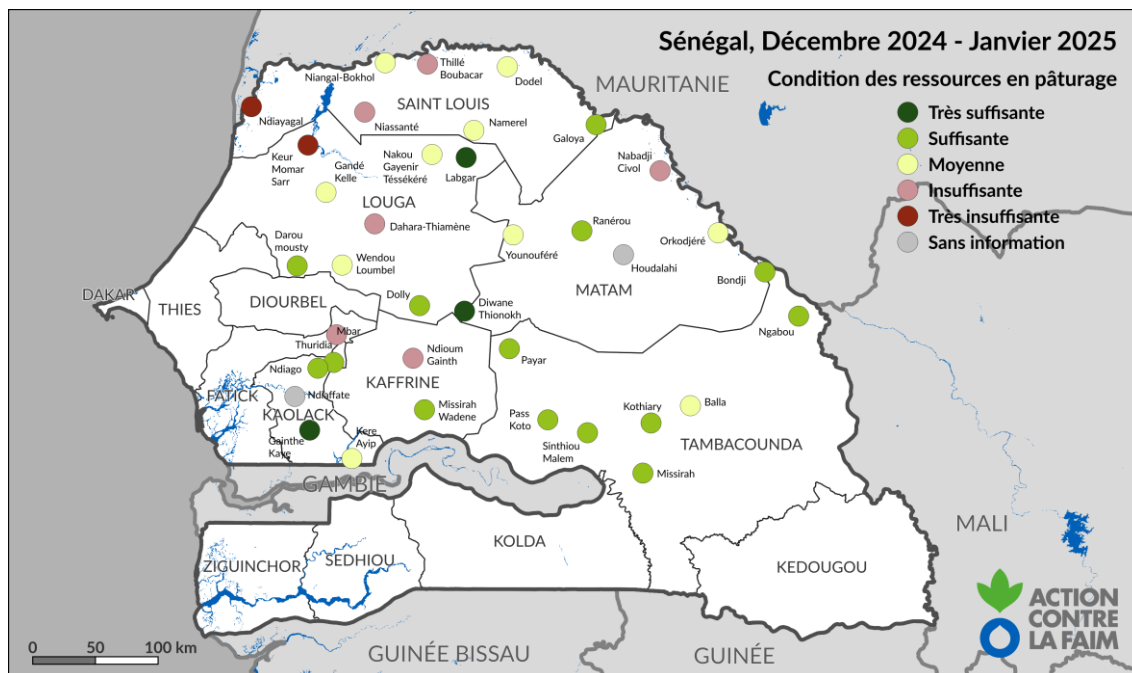


Figure 4 - Situation des ressources en pâturage enregistrée sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

## RESSOURCES EN EAU

En ce qui concerne l'anomalie de présence d'eau de surface, également exprimée en nombre d'écart-types ( $\sigma$ ) par rapport à la moyenne saisonnière, on constate des zones à valeur négative, plus particulièrement dans les départements de Tivaouane et Goudiry, ainsi que Koumpentoum dans une moindre mesure (Figure 5). L'anomalie de présence d'eau est cependant positive dans une majorité de départements, comme l'indique la couleur bleue. Elle est particulièrement marquée dans les départements de Matam, Kanel et Tambacounda. Cette situation d'anomalies globalement positives s'explique par un hivernage 2024 pluvieux. Sur la zone du fleuve en anomalie positive, le niveau du cours d'eau son débordement l'expliquent.

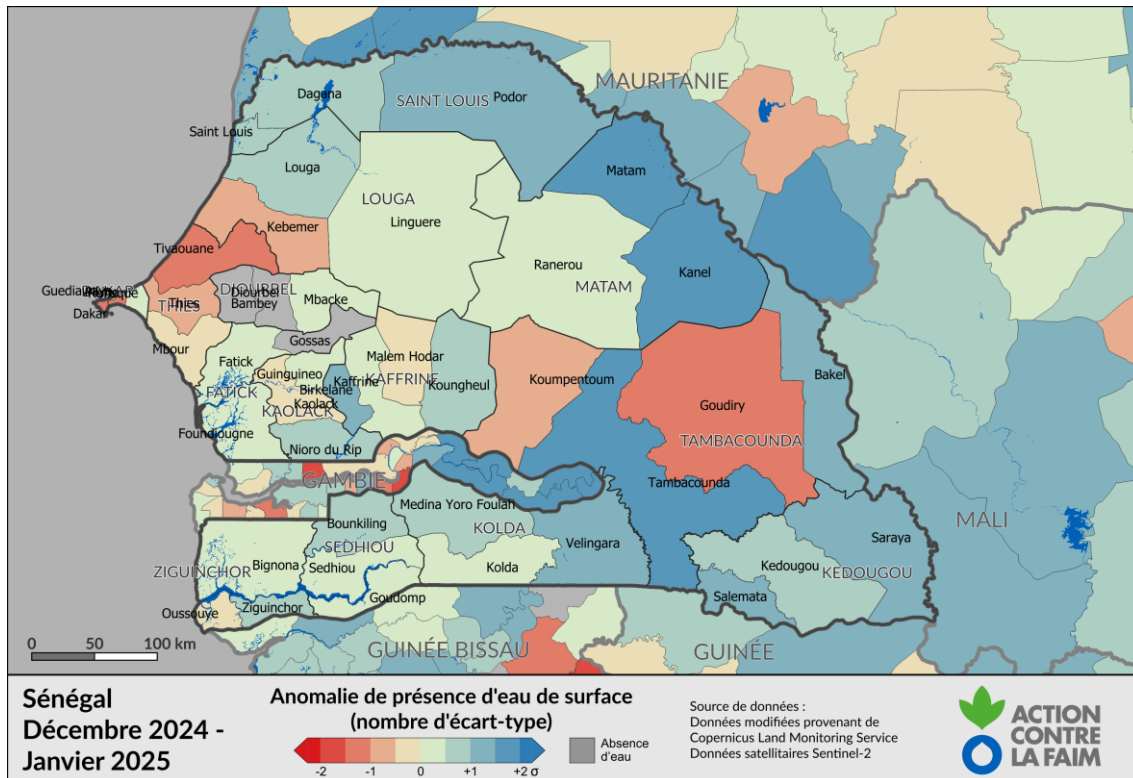


Figure 5 - Anomalie de présence d'eau de surface sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

Selon les relais sentinelles, les ressources en eau restent satisfaisantes, allant de moyennes à très suffisantes, sans qu'aucune zone d'insuffisance ne soit rapportée (Figure 6).

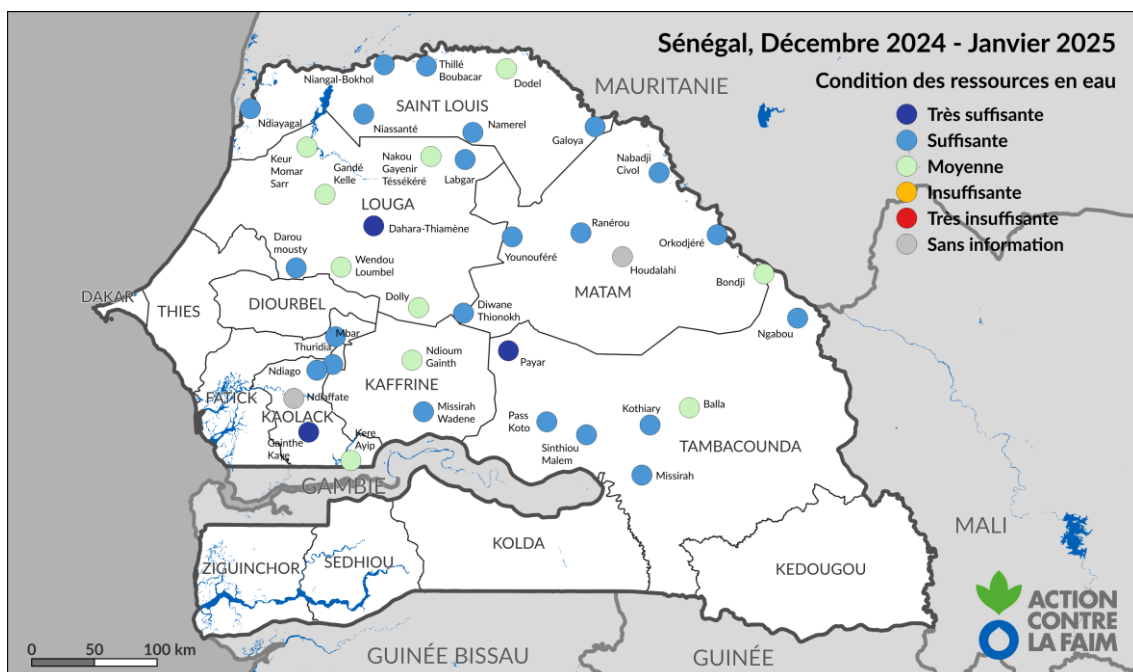


Figure 6 - Situation des ressources en eau enregistrée sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

Les sources d'abreuvement utilisées restent également stables par rapport à la période précédente. Les forages demeurent particulièrement plus utilisés dans les régions de Saint-Louis et de Louga, tandis que l'utilisation des mares reste prédominante dans les



régions de Matam et de Tambacounda, malgré un début de tarissement début décembre (Figure 7). L'usage de fleuves et de lacs est principalement observé dans la région de Saint Louis, au niveau de localités situées le long du fleuve Sénégal, ainsi qu'à Bondji (Tambacounda) et Keur Ayip (Kaolack). Aucune utilisation de puits ou d'autres sources d'abreuvement n'a été signalée.

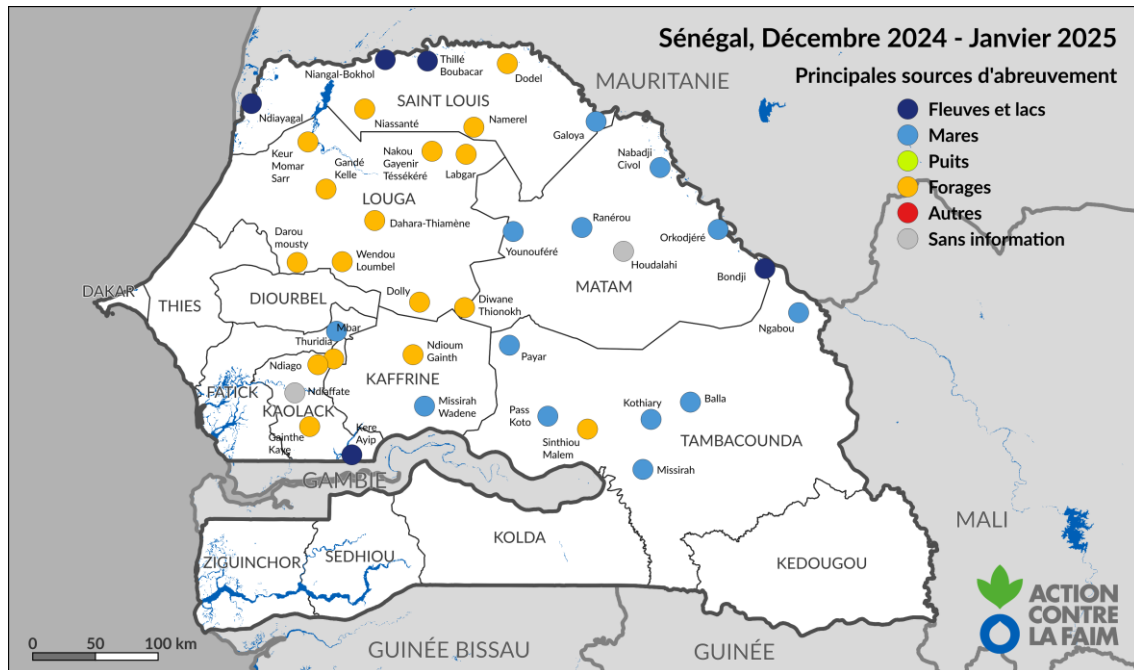


Figure 7 - Principales sources d'abreuvement utilisées sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

## FEUX DE BROUSSE

Pendant les mois de décembre 2024 et de janvier 2025, de nombreux feux de brousse ont à nouveau été signalés sur le territoire (Figure 8). La région de Tambacounda est particulièrement touchée, avec deux de très grande ampleur signalés au niveau de Ngabou et de Missirah, ainsi que des feux de grande importance dans les localités de Bondji, Kothiyary, Sinthiou Maléme, et Balla. Des feux de très grande taille ont également été recensés dans les régions de Kaffrine, à Ndioum Gainth, et de Saint-Louis, à Niangal-Bokhol. Par ailleurs, plusieurs feux de petite taille ont également été observés dans différentes localités de Matam et Louga.

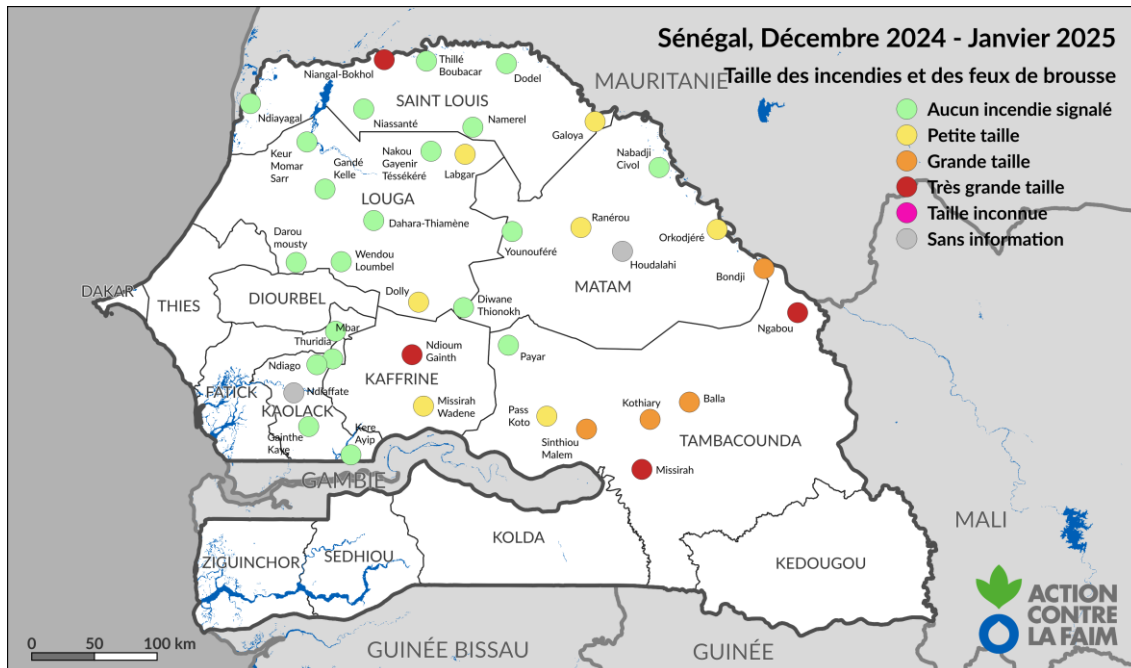


Figure 8 - Taille des incendies et des feux de brousse signalés sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

### ÉTAT D'EMBONPOINT ET DE SANTÉ DES ANIMAUX

En ce qui concerne les animaux, l’embonpoint des petits ruminants est principalement évalué comme passable à bon (Figure 9). Un état d’embonpoint médiocre, d’ailleurs discutable, est uniquement signalé dans la zone de Dodel, à Saint-Louis.

L’embonpoint des gros ruminants suit une tendance similaire, la majorité des relais sentinelles rapportent un embonpoint passable ou bon (Figure 10). Un embonpoint médiocre est uniquement signalé à Dodel, dans la région de Saint-Louis.

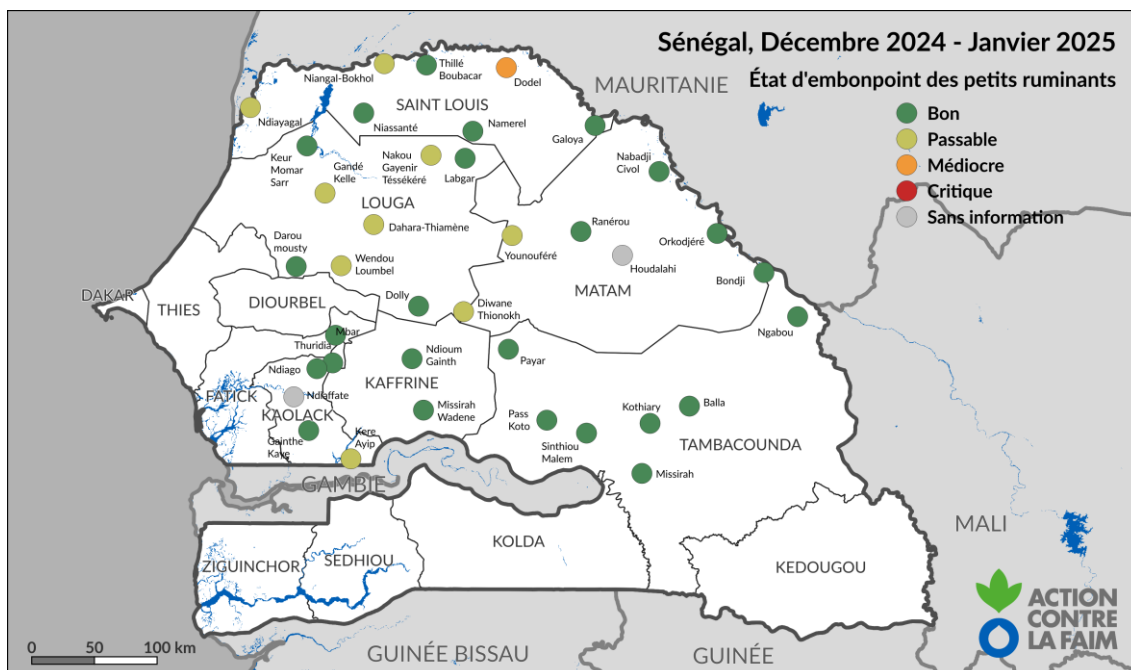


Figure 9 - État d'embonpoint des petits ruminants enregistré sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

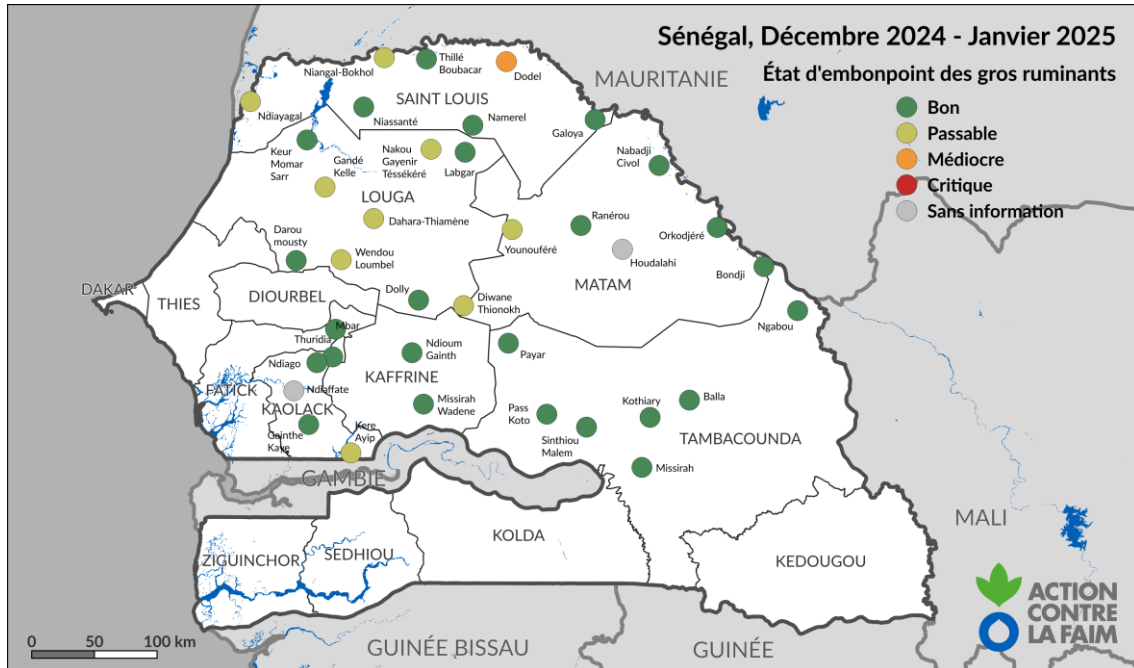


Figure 10 - État d'embonpoint des gros ruminants enregistré sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

Concernant la présence de maladies animales, les cas signalés se concentrent principalement dans les régions de Saint-Louis et de Tambacounda, ainsi que dans deux localités des régions de Matam et de Kaolack (Figure 11).

Dans la région de Saint-Louis, des cas de parasites internes avec atteintes pulmonaires ont été rapportés à Galoya, tandis que des cas de distomatose ont été signalés à Ndiayagal. À Bondji, dans la région de Tambacounda, des cas de peste ovine ont été enregistrés, et des cas de pasteurellose ont été rapportés à Payar. Dans la région de Kaolack, à Keur Ayip, des parasites et des diarrhées ont été observés, ainsi que des cas de pasteurellose chez les vaches, les moutons et les chèvres. À Matam, des écoulement nasaux chez les petits ruminants ont été signalés à Ranérou.

Par ailleurs, des morts d'animaux ont été signalés dans quatre localités, avec notamment des morts pour cause de maladie à Keur Ayip (Kaolack), Galoya (Saint-Louis) et Ngabou (Tambacounda) (Figure 12).

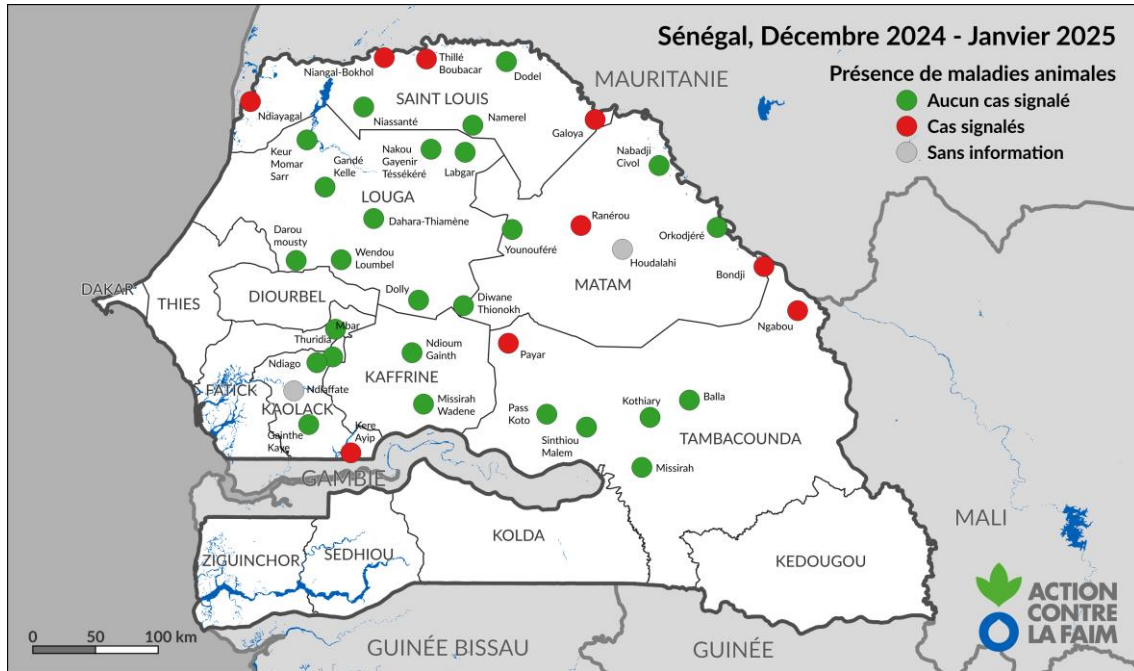


Figure 11 - Présence signalée de maladies animales sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

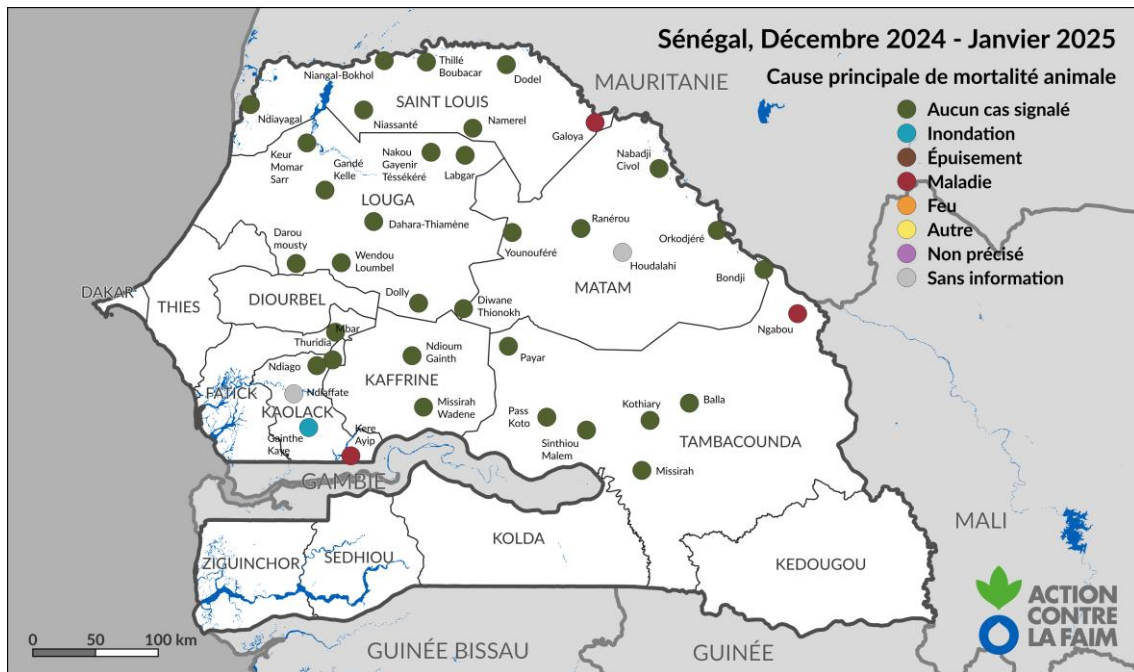


Figure 12 - Causes principales de mortalité animale rapportées sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

## VOLS DE BÉTAIL, CONFLITS ET INSÉCURITÉ

Des vols de bétail ont été signalés dans toutes les régions suivies (figure 13).

Les vols les plus importants ont eu lieu dans la région de Louga, avec notamment le vol de près de 75 ovins à Téssékéré, plus d'une cinquantaine de moutons et un troupeau d'une vingtaine de petits ruminants à Darou Mousty, au moins une quarantaine de moutons à Wendou Loumbel, et une quinzaine de moutons et chèvres à Dahra Thiamène.

Un certain nombre de vols ont également été signalés à Tambacounda, bien qu'ils semblent de moindre envergure. Le vol de 17 moutons a été signalé à Ndioum Gainth,

tandis que le vol d'une quinzaine d'ovins est signalé à Ngabou. Egalement le vol d'une quinzaine de caprins a été enregistré à Bondji, tandis que de nombreux vols de petite taille sont signalés à Niangal-Bokhol.

Des vols de plus petite envergure ont été signalés dans plusieurs localités, notamment à Missirah Wadène (Kaffrine), Thuridia (Kaolack), Gainthe Kaye (Kaolack), Diwane Thionokh (Louga), Orkadiéré (Matam), Thilé Boubacar (Saint-Louis), Payar (Tambacounda) et Missirah (Tambacounda).

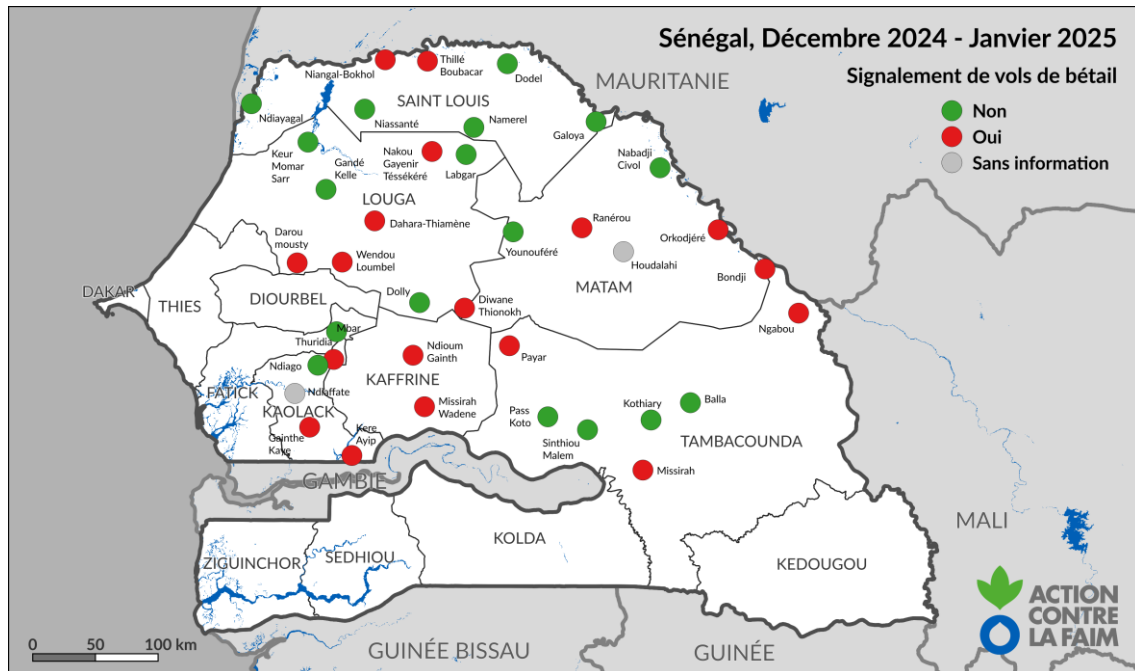


Figure 13 - Vols de bétail rapportés sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

Des conflits ont été signalés dans les régions de Kaffrine et Kaolack (Figure 14). Comme lors de la période précédente, des conflits entre éleveurs et agriculteurs ont été signalés à Ndioum Gainth (Kaffrine), tandis que des tensions autour des points d'eau sont signalées à Keur Ayip (Kaolack).

Des incidents sécuritaires ont également été signalés, notamment un braquage armé dans une boutique et au domicile d'un jeune entrepreneur à Sinthiou Malème (Tambacounda).

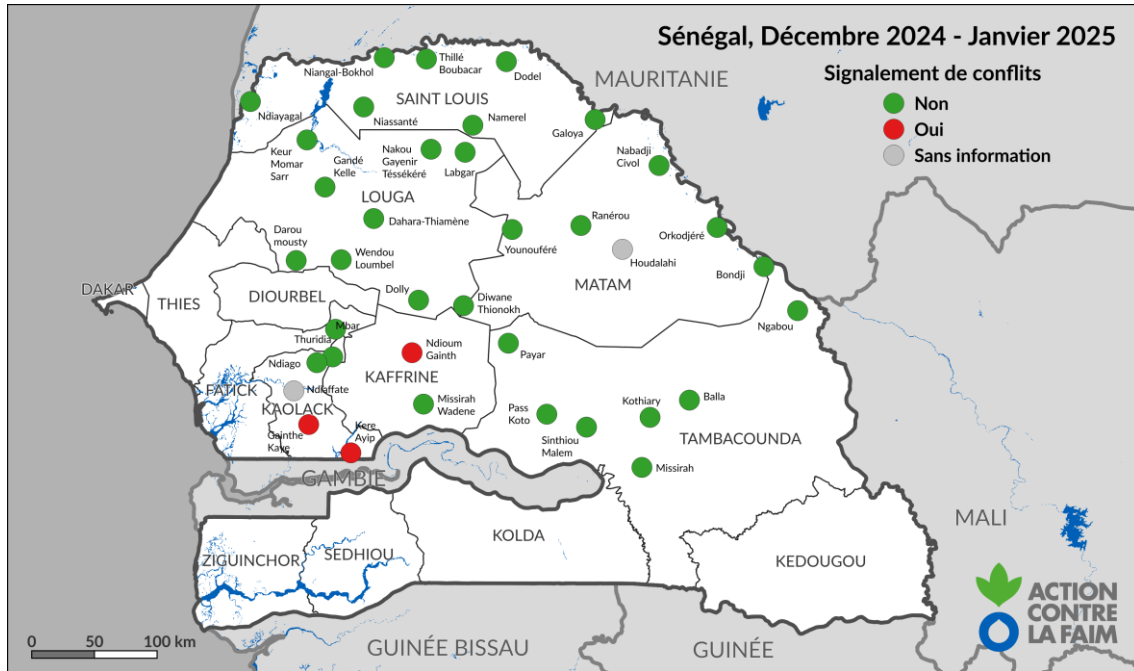


Figure 14 - Conflits rapportés sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

## ACCÈS AUX MARCHÉS, APPUI AU SECTEUR PASTORAL ET DISPONIBILITÉ EN ALIMENTS POUR BÉTAIL

Au cours de cette période, les marchés sont restés ouverts et accessibles sur l'ensemble du territoire, comme lors de la période précédente (Figure 15).

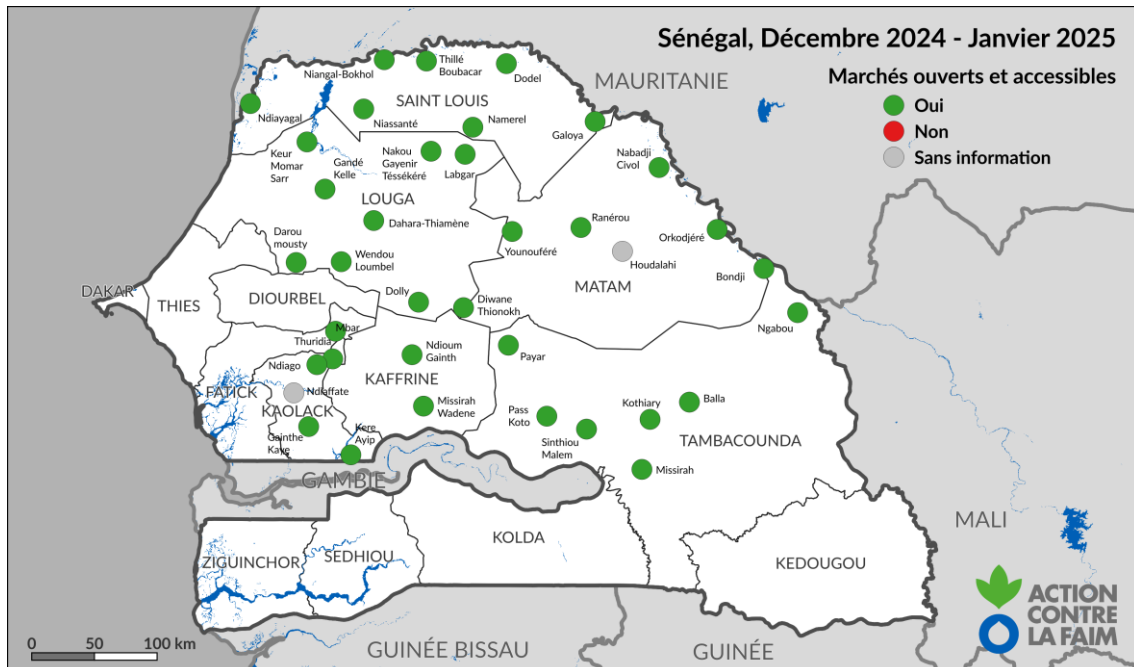


Figure 15 - Marchés ouverts et accessibles sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

Quinze zones ont bénéficié d'appuis au secteur pastoral, incluant principalement des campagnes de vaccination (Figure 16). Des distributions d'aliments pour le bétail ont également eu lieu, notamment à Gainthe Kaye (Kaolack) et Niangal-Bokhol (Saint-Louis).

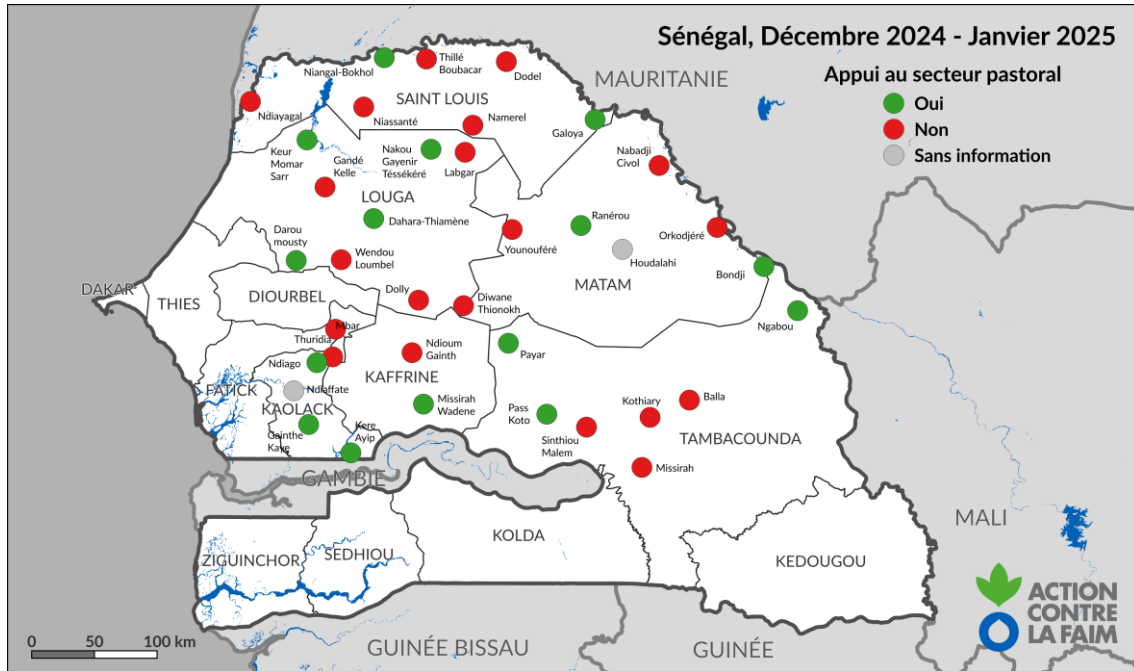


Figure 16 - Zones d'appui au secteur pastoral sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

Des pénuries d'aliments pour le bétail ont été signalées dans six localités (Figure 17). La région de Tambacounda est particulièrement touchée, avec des pénuries dans les localités de Kothiary, Sinthiou Malem et Balla. Des pénuries ont également été signalées à Mbar (Fatick), Gainthe Kaye (Kaolack) et Niangal-Bokhol (Saint-Louis). Ces pénuries avaient déjà été rapportées lors de la période précédente dans les localités de Gainthe Kaye et Kothiary.

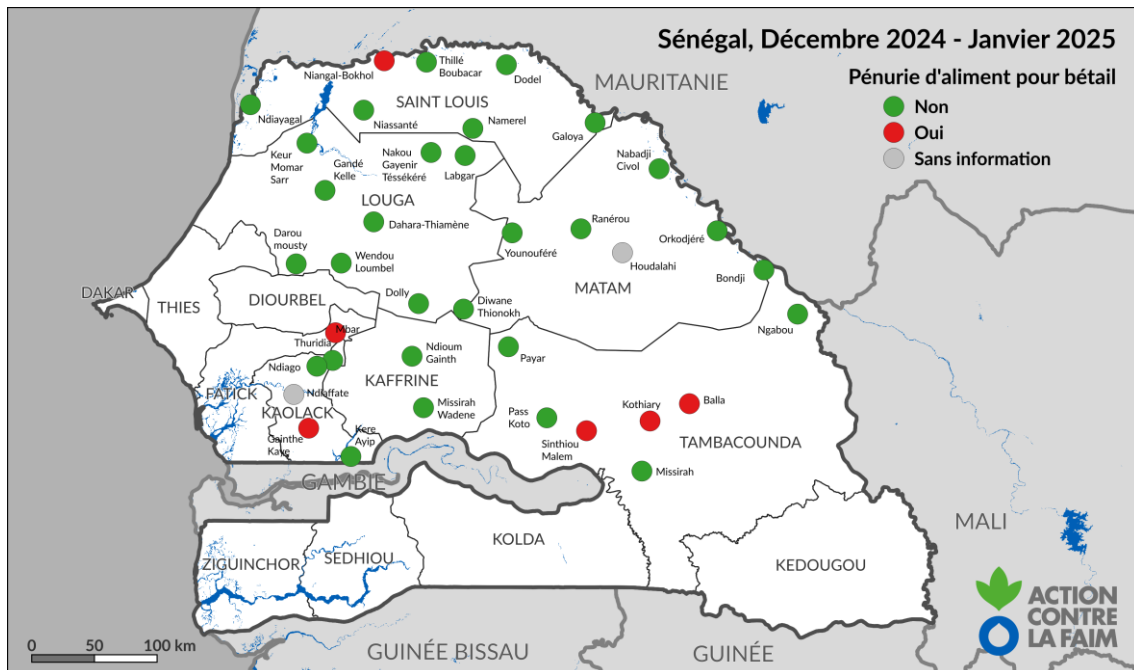


Figure 17 - Pénurie d'aliment pour bétail signalée sur la période de décembre 2024 et janvier 2025 sur le Sénégal

## PRIX DES MARCHÉS

Tableau 1 - Prix en FCFA de marché et termes de l'échange relevés sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

Région	Département	Zone	Caprin		Ovin		Bovin		Riz	Mil	Sorgho	Aliment bétail	Termes échange Bovin mâle	
			Mâle	Femelle	Mâle	Femelle	Mâle	Femelle					Riz	Mil
			6 mois - 1 an		1 an - 2 ans		5 ans - 6 ans						FCFA/kg	
												FCFA/tête		
Fatick	Gossas	Mbar	35 000	30 000	57 500	42 500	600 000	300 000	410	213		250	1 463	2 824
Kaffrine	Koungheul	Missirah Wadene	40 000	30 000	90 000		350 000	300 000	500	175	200		700	2 000
	Malem Hodar	Abioum Gaintli	40 000	45 000	80 000	40 000	500 000		490	200	200	300	1 020	2 500
Kaolack	Ginguineo	Ndiago	35 000	30 000	75 000	47 500	500 000	300 000	400	238		275	1 250	2 105
	Guinguineo	Thuridia	37 500	25 000	75 000	52 500	350 000	250 000	475	250	300	375	737	1 400
	Niouro du Rip	Gainthe Kaye	35 000					300 000	450	400	400	300		
		Kere Ayip	35 000	37 500	122 500	60 000	600 000	350 000	375	200	300	400	1 600	3 000
	Kébémér	Darou Mousty	25 000	22 500	120 000	60 000	525 000	425 000	350	225	300	300	1 500	2 333
Louga	Linguère	Dahara-Thiamène	40 000	30 000	87 500	45 000	375 000	275 000	438	250		300	857	1 500
		Diwane Thionokh	36 500	32 000	65 000	41 000	350 000	285 000	400	210	288	300	875	1 667
		Dolly	34 500	25 000	80 000	55 000			400	280		275		
		Labgar	21 000	20 000	80 000	45 000		340 000	450	300	350	250		
	Louga	Nakou G. Tèssékéré	50 000	35 000	80 000	60 000	500 000	370 000	450	250		213	1 111	2 000
		Wendou Loumbel	42 000	37 000	76 000	67 000		370 000	475	325	300	275		
Matam	Louga	Gandé Kelle	36 000	41 500	80 000	72 500	490 000		400	500		300	1 225	980
		Keur Momar Sarr	35 000	35 000	65 000	40 000	500 000	350 000	500	350	350	250	1 000	1 429
	Kanel	Orkodjéré	40 000	25 000	90 000	45 000	350 000	250 000	450	250	250	300	778	1 400
	Matam	Nabadji Civol	35 000	25 000	85 000	50 000	500 000	275 000	450	400	500	300	1 111	1 250
Saint-Louis	Ranerou	Ranérou Commune	35 000	30 000	82 500	52 500	500 000	300 000	500	300	300	300	1 000	1 667
		Younouféré	32 000	30 000	60 000	37 000	350 000	260 000	400	300	350	350	875	1 167
	Dagana	Ndiayagal (Diam)	30 000	27 500	40 000	35 000	400 000	350 000	400	500		300	1 000	800
		Niangel-Bokhol	45 000	35 000	90 000	75 000	500 000	350 000	500	500		350	1 000	1 000
		Niassanté	39 000	40 000	78 000	68 750	400 000	350 000	350	400	500	250	1 143	1 000
Podor	Dodel	35 000	45 000	65 000	50 000	450 000	250 000	350	300	400	200	1 286	1 500	
	Galoya	35 000	30 000	65 000	40 000	450 000	300 000	450	400	500	250	1 000	1 125	
	Namerel	30 000	28 000	85 000	40 000	550 000	300 000	400	450	450	250	1 375	1 222	
Tamba	Bakel	Thillé Boubacar	40 000	30 000	80 000	40 000	600 000	450 000	425	400		300	1 412	1 500
		Bondji	38 000	35 000	70 000	45 000	332 500	245 000	400	400	250	250	831	831
	Goudiry	Ngabou	35 000	22 500	60 000	35 000	350 000	200 000	400	250	300	300	875	1 400
		Kothiary	35 000	25 000	75 000	35 000	400 000	275 000	400	300	400	300	1 000	1 333
	Koumpen toum	Pass Koto	35 000	25 000	65 000	37 000	285 000	175 000	350	210	260	300	814	1 357
		Payar	40 000	30 000	84 000	37 000	295 000	267 000	450	190	200	300	656	1 553
		Balla	50 000	40 000	85 000	45 000	395 000	295 000	300	350	300	300	1 317	1 129
Tamba	Missirah	60 000	50 000	100 000	65 000	460 000	260 000	450	500	500	350	1 022	920	
	Sinthiou Malem	50 000	35 000	130 000	65 000	500 000	375 000	500	223	263	275	1 000	2 247	

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM



Le tableau 1 montre l'ensemble des prix de marché relevés par les relais sentinelles.

Le prix moyen du caprin mâle a connu une légère augmentation par rapport aux mois d'octobre et de novembre 2024, passant de 37 015 FCFA à 37 691 FCFA, soit une hausse de 2% à l'échelle nationale (Tableau 2). Cependant, on remarque qu'au niveau régional, les prix sont en nette augmentation dans la plupart des régions, à l'exception de la région de Fatick avec une baisse de -22%. Les prix les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Tambacounda et Kaffrine, s'élevant à 42 875 FCFA et 40 000 FCFA par tête, respectivement.

Concernant les caprins femelles, une hausse des prix de 9% est constatée par rapport à la période précédente, avec un prix moyen passant de 29 917 FCFA à 32 750 FCFA (Tableau 3). Cette hausse des prix est particulièrement marquée dans les régions de Kaolack et de Kaffrine, où les prix des caprins femelles atteignent respectivement 98 125 FCFA et 37 500 FCFA par tête, les taux les plus élevés du pays.

Comparé à la moyenne quinquennale, on constate une nette augmentation des prix des caprins, tant mâles que femelles, avec une hausse de 12% pour les mâles, et de 20% pour les femelles.

Tableau 2 - Évolution du prix moyen du caprin mâle par région en FCFA/tête

Région	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/tête)	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Déc.-Jan. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	35 000	45 000	-22		
Kaffrine	40 000	37 500	+7	34 500	+16
Kaolack	35 625	34 375	+4	45 000	-21
Louga	35 556	34 444	+3	32 765	+9
Matam	35 500	39 250	-10	35 500	0
Saint-Louis	36 286	34 286	+6	30 983	+17
Tamba	42 875	42 375	+1	34 838	+23
Sénégal	37 691	37 015	+2	33 569	+12

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 3 - Évolution du prix moyen du caprin femelle par région en FCFA/tête

Région	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/tête)	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Déc.-Jan. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	30 000				
Kaffrine	37 500	30 000	+25	25 000	+50
Kaolack	38 125	28 750	+33	35 500	+7
Louga	30 889	28 917	+7	27 913	+11
Matam	27 500	28 500	-4	23 917	+15
Saint-Louis	33 643	31 500	+7	26 680	+26
Tamba	32 813	31 071	+6	28 867	+14
Sénégal	32 750	29 917	+9	27 342	+20

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix moyen des ovins mâles au niveau national continue d'augmenter, avec une hausse de 3% par rapport à la période précédente, passant de 77 596 FCFA à 80 162 FCFA (Tableau 4). Il est également en nette augmentation (9%) par rapport à la moyenne saisonnière des cinq dernières années. La région de Kaffrine continue d'afficher les prix par tête d'ovin mâle les plus élevés du pays, à 85 000 FCFA, bien que ce prix ait

légèrement diminué par rapport à la **période précédente**. Toutefois, les prix dans cette région ont augmenté de plus de 20% par rapport à la moyenne quinquennale.

Concernant les ovins femelles, la moyenne nationale a augmenté de 3%, passant de 48 706 FCFA à 50 386 FCFA (Tableau 5). La moyenne quinquennale des prix est également en nette augmentation, atteignant une hausse de 12%. Les prix les plus élevés sont enregistrés à Kaolack, à 60 000 FCFA par tête d'ovin femelle.

Tableau 4 - Évolution du prix moyen de l'ovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/tête)	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Déc.-Jan. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	57 500	65 000	-12		
Kaffrine	85 000	87 500	-3	79 550	+7
Kaolack	83 125	85 000	-2	68 333	+22
Louga	81 500	80 972	+1	81 057	+1
Matam	79 375	76 625	+4	78 900	+1
Saint-Louis	71 857	66 786	+8	65 748	+9
Tamba	83 625	77 563	+8	70 471	+19
Sénégal	80 162	77 596	+3	73 848	+9

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 5 - Évolution du prix moyen de l'ovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/tête)	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Déc.-Jan. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	42 500	45 000	-6		
Kaffrine	40 000	52 500	-24	52 250	-23
Kaolack	60 000	58 750	+2	46 667	+29
Louga	53 944	50 722	+6	47 585	+13
Matam	46 125	46 625	-1	43 067	+7
Saint-Louis	49 821	46 429	+7	44 910	+11
Tamba	45 500	43 500	+5	42 618	+7
Sénégal	50 386	48 706	+3	45 150	+12

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix des bovins, bien que relativement stable par rapport à la période précédente, affiche une très nette augmentation par rapport à la moyenne saisonnière, avec une hausse de 21% pour les mâles et de 25% pour les femelles (Tableaux 6 et 7). Cette augmentation est particulièrement marquée à Matam, où le prix du bovin mâle a augmenté de 47% et celui du bovin femelle de 41% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Concernant les bovins mâles, les prix les plus élevés se trouvent dans la région de Fatick, où ils atteignent 600 000 FCFA par tête. Les prix les plus bas restent à Tambacounda, où la moyenne est de 377 188 FCFA.

Pour les bovins femelles, les prix les plus élevés sont dans la région de Louga, à 345 000 FCFA par tête. Une nette baisse des prix est observée dans les régions de Fatick et de Kaffrine, avec des diminutions respectives de près de 15% et 20%. Les prix les plus bas sont enregistrés à Matam, où ils s'élèvent à 271 250 FCFA.

Tableau 6 - Évolution du prix moyen du bovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/tête)	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Déc.-Jan. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	600 000	650 000	-8		
Kaffrine	425 000	437 500	-3	300 000	+42
Kaolack	483 333	412 500	+17	400 000	+21
Louga	456 667	484 375	-6	435 963	+5
Matam	425 000	427 500	-1	288 667	+47
Saint-Louis	478 571	461 071	+4	357 298	+34
Tamba	377 188	375 625	+0	328 898	+15
Sénégal	436 917	434 621	+1	360 107	+21

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 7 - Évolution du prix moyen du bovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/tête)	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Déc.-Jan. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	300 000	350 000	-14		
Kaffrine	300 000	375 000	-20	248 000	+21
Kaolack	300 000	300 000	0	237 500	+26
Louga	345 000	350 625	-2	296 750	+16
Matam	271 250	280 625	-3	192 208	+41
Saint-Louis	335 714	328 214	+2	238 755	+41
Tamba	261 500	261 875	-0	223 143	+17
Sénégal	304 581	311 212	-2	244 210	+25

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix du kilogramme de riz reste relativement stable par rapport à la moyenne de la période précédente (Tableau 8). Cependant, il affiche une augmentation de 30% par rapport à la moyenne saisonnière. Le riz demeure la céréale la plus chère comparée au mil et au sorgho, avec un prix moyen de 426 FCFA par kilogramme. Les prix sont les plus élevés à Kaffrine, où le kilogramme de riz atteint 495 FCFA.

Tableau 8 - Évolution du prix moyen du riz par région en FCFA/kg

Région	Déc. 2024 - Jan. 2025 (FCFA/kg)	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Déc.-Jan. 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	410	410	0		
Kaffrine	495	475	+4	350	+41
Kaolack	425	431	-1	356	+19
Louga	429	439	-2	336	+28
Matam	450	456	-1	321	+40
Saint-Louis	411	414	-1	318	+29
Tamba	406	419	-3	329	+23
Sénégal	426	432	-2	329	+30

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

En ce qui concerne le mil, les prix restent relativement stables, bien qu'une légère diminution de 3% par rapport à la période précédente soit observée à l'échelle du pays (Tableau 9). Cependant, des augmentations importantes des prix ont été constatées dans les régions de Fatick, Kaffrine et Kaolack, avec des hausses respectives de 42%, 20% et 21%. Malgré ces augmentations, le prix du mil y reste modéré par rapport à la moyenne du pays, qui s'élève à 317 FCFA par kilogramme de mil. Les prix le plus élevé sont observés dans la région de Saint-Louis, où le prix du kilogramme de mil atteint 412 FCFA.

Tableau 9 – Évolution du prix moyen du mil par région en FCFA/kg

Région	Déc. 2024 – Jan. 2025 (FCFA/kg)	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Déc.-Jan. 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	213	150	+42		
Kaffrine	188	156	+20	228	-18
Kaolack	272	225	+21	274	-1
Louga	299	325	-8	322	-7
Matam	313	338	-7	286	+9
Saint-Louis	421	432	-2	378	+12
Tamba	303	323	-6	265	+14
Sénégal	317	326	-3	309	+3

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Quant au sorgho, les prix affichent une trajectoire descendante, tant par rapport à la période précédente que par rapport à la moyenne quinquennale. En effet, le prix moyen diminue de 7% par rapport aux mois d'octobre et novembre 2024, et de 6% par rapport à la moyenne saisonnière. Les prix les plus bas sont observés à Kaffrine où le kilogramme de sorgho est à 200 FCFA, tandis que les prix les plus élevés se trouvent à Saint-Louis.

Tableau 10 – Évolution du prix moyen du sorgho par région en FCFA/kg

Région	Déc. 2024 – Jan. 2025 (FCFA/kg)	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Déc.-Jan. 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick		200			
Kaffrine	200	200	0	225	-11
Kaolack	333	333	0	300	+11
Louga	318	328	-3	340	-7
Matam	350	372	-6	350	0
Saint-Louis	463	510	-9	500	-8
Tamba	309	331	-7	329	-6
Sénégal	335	359	-7	357	-6

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Enfin, en ce qui concerne l'alimentation pour bétail, le prix moyen reste globalement stable par rapport à la période précédente, affichant une augmentation de 2% à l'échelle nationale (Tableau 11). Cependant, des augmentations importantes ont été constatées à Kaffrine, où le prix est passé de 200 à 300 FCFA par kilogramme, soit une augmentation de 50% par rapport aux mois d'octobre et novembre 2024. Les prix les plus élevés sont observés à Kaolack, affichant 338 FCFA, tandis que le prix le plus bas est enregistré à Saint-Louis, à 271 FCFA. Une hausse générale de 8% par rapport à la moyenne des cinq dernières années est observée.

Tableau 11 – Évolution du prix moyen de l'aliment pour bétail par région en FCFA/kg

Région	Déc. 2024 – Jan. 2025 (FCFA/kg)	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Déc.-Jan. 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	250	200	+25		
Kaffrine	300	200	+50	260	+15
Kaolack	338	331	+2	338	0
Louga	274	271	+1	263	+4
Matam	313	313	0	264	+18
Saint-Louis	271	271	0	272	-0
Tamba	297	297	0	277	+7
Sénégal	292	288	+2	269	+8

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

## CONCLUSION

Les mouvements de transhumance se poursuivent, principalement dirigés du nord vers le centre et le sud du pays, avec des zones de transit importantes le long de la frontière avec la Mauritanie. De très fortes concentrations de bétail ont été observées à Missirah Wadéne et Payar, dans les régions de Kaffrine et de Tambacounda.

Les ressources en pâturages ont généralement été jugées moyennes à suffisantes, bien que des zones de pâturages très insuffisantes aient été signalées dans certaines localités. L'embonpoint du bétail est globalement jugé passable à bon, bien qu'un embonpoint médiocre ait été signalé dans quelques zones. Les ressources en eau restent satisfaisantes, sans zones d'insuffisance rapportées. Des feux de brousse importants ont été signalés, particulièrement dans les régions de Tambacounda, Kaffrine et Saint-Louis.

Concernant la santé animale, des cas de suspicion de maladies sont rapportés principalement dans les régions de Saint-Louis, Tambacounda, Matam et Kaolack, avec des morts liés à ces maladies dans certaines localités. Les vols de bétail restent une problématique importante, avec des incidents notables dans les régions de Louga, Tambacounda, et Kaolack.

Les marchés sont restés accessibles sur l'ensemble du territoire, et plusieurs zones ont bénéficié d'appuis au secteur pastoral sous forme de campagnes de vaccination et de distributions d'aliments pour le bétail. Des pénuries d'aliments pour le bétail ont été signalées, particulièrement dans les régions de Tambacounda, Kaolack et Saint-Louis.

Enfin, le prix du bétail montre une tendance à la hausse, que ce soit par rapport à la période précédente ou à la moyenne quinquennale. Concernant les céréales, les prix du riz restent relativement stables par rapport à la période précédente, mais augmentent de 30% par rapport à la moyenne saisonnière, tandis que le prix du sorgho diminue par rapport à la période précédente et à la moyenne quinquennale. Quant au prix de l'alimentation pour bétail, bien que stable globalement, il a connu une hausse notable dans certaines régions, notamment à Kaffrine.

## PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Perspectives sur la situation à venir :

- Renforcer les capacités des comités d'accueil de transhumants sur la gestion des conflits et la cohésion sociale
- Sensibiliser les éleveurs sur la transhumance en générale et le respect des couloirs de transhumance en particulier
- Sensibiliser les éleveurs sur la lutte contre les feux de brousse en ouvrant des pare-feux dans les zones de pâturage
- Réhabiliter les infrastructures pastorales non fonctionnels au niveau des zones agropastorale
- Sensibiliser les communautés sur le respect des mesures de prophylaxie

Recommandation pour les éleveurs, les organisations pastorales, les services vétérinaires, les services étatiques, les acteurs de la société civile, et les organisations humanitaires :

- Renforcer la surveillance zoo-sanitaire notamment au niveau des postes d'inspections frontaliers mais également dans les zones de forte concentration du bétail
- Renforcer les capacités des comités de gestion des ressources et infrastructures pastorales
- Sensibiliser les populations sur la législation concernant le vol de bétail à l'aide de spots radio et des campagnes d'informations
- Former les communautés à la médiation et à la résolution des conflits
- Redynamiser les comités villageois de lutte contre les feux de brousse et leur doter de matériel
- Étendre la surveillance pastorale aux zones non couvertes telles que Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kédougou
- Appuyer et accompagner les comités locaux de la transhumance pour une campagne de transhumance réussie
- Orienter les éleveurs vers des zones pastorales bien fournies et accessibles.

## INFORMATION ET CONTACTS

Pour plus d'information merci de visiter les sites :

- [www.sigsahel.info](http://www.sigsahel.info) pour l'accès aux bulletins
- [www.geosahel.info](http://www.geosahel.info) pour la visualisation des cartes

Pour obtenir plus d'informations sur les données ou les méthodes utilisées, veuillez contacter :

- BALDE Ibrahima Sory (ACF-Sénégal) – [isobalde@sn.acfspain.org](mailto:isobalde@sn.acfspain.org)
- STOCKART Alice (ACF-Sénégal) – [astockart@sn.acfspain.org](mailto:astockart@sn.acfspain.org)
- DIALLO Chérif Assane (ACF-ROWCA) – [cadiallo@wa.acfspain.org](mailto:cadiallo@wa.acfspain.org)
- LAVAUD Eve-Marie (ACF-ROWCA) – [elavaud@wa.acfspain.org](mailto:elavaud@wa.acfspain.org)
- FILLOL Erwann (ACF-ROWCA) – [erfillol@wa.acfspain.org](mailto:erfillol@wa.acfspain.org)

## PARTENARIATS

La collecte de données est assurée en partenariat avec le Réseau Billital Maroobé (RBM). Le projet bénéficie de l'appui du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).



## FINANCEMENTS

Ce projet est rendu possible par les financements conjoints de la Fondation ACF Italie, de UNILIFE et de l'agence belge de développement ENABEL.

